|  |  |  |
| --- | --- | --- |
|  | **CONVENTION SUR****LES ESPÈCES****MIGRATRICES** | UNEP/CMS/COP14/Doc.27.4.319 juin 2023FrançaisOriginal: Anglais |

14ème SESSION DE LA CONFÉRENCE DES PARTIES

Samarcande, Ouzbékistan, 12 – 17 février 2024

Point 27.4 de l’ordre du jour

**ÉCOSYSTÈMES D’HERBIERS MARINS**

*(Préparé par le Secrétariat)*

Résumé :

Ce document souligne l’importance des écosystèmes d’herbiers marins et propose l’adoption d’un projet de résolution et de projets de décision.

**ÉCOSYSTÈMES D’HERBIERS MARINS**

Contexte

1. Les herbiers marins sont composés de plantes à fleurs marines réparties en 12 genres (*Amphibolis, Cymodocea, Enhalus, Halodule, Halophila, Phyllospadix, Posidonia, Ruppia*, *Syringodium, Thalassia, Thalassodendron* et *Zostera*) et sont présents dans les eaux peu profondes de nombreuses régions du monde, des tropiques au cercle arctique. Ils occupent une superficie de plus de 300 000 km² répartis sur 159 pays et six continents (Programme des Nations unies pour l’environnement, PNUE, 2020), ce qui en fait l’un des plus vastes habitats côtiers de la planète. Les herbiers marins forment d’immenses prairies sous-marines, créant des habitats complexes, très productifs et d’une grande richesse biologique. Ils jouent également un rôle important en fournissant une multitude de services écosystémiques extrêmement précieux.
2. L’importance des écosystèmes d’herbiers marins est de plus en plus reconnue. En 2020, le PNUE a mis en lumière cet écosystème côtier essentiel dans son rapport [*Herbiers marins : un poumon vert inestimable pour la planète et l’humanité*](https://www.unep.org/fr/resources/rapport/herbiers-marins-un-poumon-vert-inestimable-pour-la-planete-et-lhumanite), et en 2022, l’Assemblée générale des Nations unies a adopté la Résolution 76/265 proclamant le 1er mars Journée mondiale des herbiers marins.
3. Les écosystèmes d’herbiers marins revêtent une importance vitale pour de nombreuses espèces marines migratrices, notamment les dugongs, les tortues marines et les requins. Ils sont essentiels à la production halieutique mondiale, car ils constituent un habitat de croissance très prisé pour plus d’un cinquième des 25 plus grandes pêcheries du monde. Les herbiers marins peuvent améliorer la qualité de l’eau en filtrant, en recyclant et en stockant les nutriments et les substances polluantes, et réduire l’incidence des bactéries marines pathogènes. Ils contribuent ainsi directement à la protection des êtres humains, mais également à la réduction des maladies des coraux et de la contamination des produits de la mer. Les herbiers marins jouent en outre un rôle sur le plan culturel puisqu’ils sont bénéfiques au tourisme et à la pratique des loisirs dans le monde entier. Bien que ces prairies sous-marines ne couvrent que 0,1 % des fonds marins, elles constituent des puits de carbone très efficaces, capables de stocker jusqu’à 18 % du carbone océanique à l’échelle mondiale (PNUE, 2020). Les herbiers marins permettent également d’atténuer l’acidification des océans, contribuant ainsi à la résilience des écosystèmes et des espèces les plus vulnérables, comme les récifs coralliens, et forment la première ligne de défense le long des côtes en réduisant l’énergie des vagues, protégeant ainsi les populations des risques croissants d’inondations et de tempêtes.

Enjeux

1. Malgré leur importance pour les espèces migratrices, le climat et la sécurité alimentaire dans le monde, les herbiers marins continuent d’être sous-estimés et insuffisamment protégés. Ils sont en déclin à l’échelle mondiale depuis les années 1930 ; selon les estimations les plus récentes, 7 % de cet habitat marin essentiel disparaît chaque année dans le monde (PNUE, 2020). Les ruissellements d’origine agricole et industrielle, l’aménagement du littoral et les changements climatiques constituent les menaces les plus fortes pour les herbiers marins. Les activités de pêche non réglementées, l’ancrage, le piétinement et le dragage présentent également des risques majeurs.
2. Le Mémorandum d’entente sur la conservation et la gestion des dugongs (*Dugong dugon*) et de leurs habitats dans l’ensemble de leur aire de répartition (MdE Dugong), mis en place par la CMS, est entré en vigueur en 2007 et compte 27 signataires à ce jour. Les écosystèmes d’herbiers marins y sont explicitement mentionnés comme l’habitat le plus important pour la conservation des dugongs, et plusieurs projets et programmes du Mémorandum d’entente sont axés sur la conservation et la gestion durable des écosystèmes d’herbiers marins. Le Plan de conservation et de gestion du Mémorandum met fortement l’accent sur l’identification, la conservation et la réhabilitation des écosystèmes d’herbiers marins indispensables aux populations de dugongs. Le MdE Dugong a permis de développer et de mettre en œuvre les meilleures pratiques en ce qui concerne la cartographie et l’étude des prairies sous-marines et des services écosystémiques, et de créer un centre en ligne destiné au partage des informations essentielles sur la recherche et la conservation des herbiers marins ([www.dugongseagrass.org](https://www.dugongseagrass.org/)). Le MdE Dugong inclut également un projet axé sur l’évaluation et la conservation des services écosystémiques des herbiers marins dans cinq pays d’Asie du Sud-Est (Projet de services écosystémiques des herbiers marins, 2019-2023, financé par l’IKI) et a agi en tant que partenaire technique clé du Projet de conservation des dugongs et des herbiers marins du Fonds pour l’Environnement Mondial (FEM) dans huit pays d’Afrique, d’Asie du Sud-Est et du Pacifique (2015-2019).
3. Cependant, les herbiers marins sont également importants pour des espèces migratrices marines autres que les dugongs, notamment pour certaines espèces de tortues marines (en particulier les *Chelonia mydas*), de requins et de lamantins (en particulier les *Trichechus manatus*) inscrites aux Annexes de la CMS.

Discussion et analyse

1. Compte tenu de l’importance des écosystèmes d’herbiers marins pour les espèces migratrices, il est nécessaire de mettre davantage l’accent sur leur protection à l’échelle mondiale. En particulier, les Parties doivent identifier, mettre en évidence et protéger les écosystèmes d’herbiers marins du monde entier qui revêtent une importance particulière pour les espèces migratrices marines. Les actions recommandées figurent dans la Résolution et les Décisions proposées.
2. La coopération et la coordination internationales en matière de conservation et de gestion des herbiers marins sont essentielles à la survie de ces herbiers en tant qu’habitat pour les espèces migratrices, de même que la collaboration avec d’autres instruments et processus internationaux pertinents, tels que la Convention sur la diversité biologique, la Convention de Ramsar sur les zones humides et la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques.

Actions recommandées

1. Il est recommandé à la Conférence des Parties :
2. d’adopter le projet de résolution figurant à l’Annexe 1 du présent document ;
3. d’adopter les projets de décision figurant à l’Annexe 2 du présent document

**Annexe 1**

PROJET DE RÉSOLUTION

**Conservation et gestion durable des écosystèmes d’herbiers marins**

*Soulignant* l’importance des écosystèmes d’herbiers marins en tant qu’habitats essentiels aux espèces marines migratrices, notamment pour les dugongs, les tortues et les requins,

*Rappelant* la Résolution 76/265 de l’Assemblée générale des Nations Unies proclamant le 1er mars Journée mondiale des herbiers marins,

*Prenant note* du rapport 2020 du Programme pour l’environnement des Nations unies intitulé « Herbiers marins : un poumon vert inestimable pour la planète et l’humanité » et des recommandations qu’il établit en matière de conservation des herbiers marins,

*Reconnaissant* les services vitaux fournis par les écosystèmes d’herbiers marins, tels que le captage du carbone, le recyclage des nutriments, la sécurité alimentaire, la productivité des pêcheries, l’amélioration de la qualité de l’eau et la protection du littoral,

*Notant* le potentiel de captage et de stockage du carbone des écosystèmes d'herbiers marins et que l'adoption de mesures visant à protéger et à restaurer les herbiers marins peut contribuer à la réalisation des buts et objectifs de la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques et de l'Accord de Paris,

*Reconnaissant* les menaces importantes qui pèsent sur les écosystèmes d’herbiers marins, notamment la dégradation de l’habitat, la pollution, les changements climatiques, la surpêche, le dragage et l’aménagement du littoral, qui ont entraîné le déclin mondial des habitats d’herbiers marins et de la biodiversité qui leur est associée,

*Notant* qu'il est urgent de sensibiliser à tous les niveaux et de promouvoir et faciliter les actions de conservation et de restauration des herbiers marins, en gardant à l'esprit que l'amélioration des services et des fonctions des écosystèmes est importante pour la réalisation des objectifs de développement durable,

*Reconnaissant* la nature transfrontalière de nombreux écosystèmes d’herbiers marins dans le monde,

*Soulignant* la nécessité de mettre en place des efforts collaboratifs et coordonnés entre les pays, les organisations régionales, les organismes internationaux et les parties prenantes en vue de conserver et de gérer durablement les écosystèmes d’herbiers marins,

*Rappelant* la Décennie des Nations Unies pour les sciences océaniques au service du développement durable (2021-2030) et la Décennie des Nations Unies pour la restauration des écosystèmes (2021-2030),

*Soulignant* le travail portant sur les écosystèmes d’herbiers marins effectué dans le cadre du Mémorandum d’entente de la CMS sur la conservation et la gestion des dugongs (*Dugong dugon*) et de leurs habitats dans l’ensemble de leur aire de répartition,

*Rappelant* le Cadre mondial de la biodiversité Kunming-Montréal, notamment les Objectifs 2 et 3,

*La Conférence des Parties à la*

*Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage*

1. *Exhorte* les parties à reconnaître l'importance des écosystèmes d'herbiers marins en tant qu'habitats importants pour les espèces marines migratrices telles que les dugongs, les tortues marines et les requins ;
2. *Exhorte* les parties à renforcer les mesures de conservation et de restauration des écosystèmes d'herbiers marins, notamment en mettant en œuvre et en appliquant des mesures juridiques et réglementaires efficaces pour conserver et gérer les écosystèmes d'herbiers marins, telles que l'inclusion des écosystèmes d'herbiers marins dans les zones marines protégées, les zones marines gérées localement ou d'autres mesures efficaces de conservation par zone, et l'intégration de la conservation des herbiers marins dans les processus pertinents d'aménagement de l'espace côtier et marin ;
3. *Invite* les parties à collaborer à la conservation internationale des écosystèmes d’herbiers marins, en s’engageant dans des efforts bilatéraux, régionaux et mondiaux ;
4. *Encourage* les parties à mener des activités régulières de surveillance, de recherche et de collecte de données sur les écosystèmes d’herbiers marins afin de mieux comprendre leur état, leurs tendances et leurs fonctions écologiques, ainsi que leur rôle dans le soutien des espèces migratrices, et à utiliser ces connaissances pour éclairer la prise de décision et les mesures de gestion en matière de conservation et de restauration des herbiers marins ;
5. *Recommande* aux parties de prévoir un soutien financier et des ressources en faveur de la conservation et la restauration des écosystèmes d’herbiers marins et de leur rôle essentiel dans le maintien des espèces migratrices ;
6. *Appelle* les parties à mobiliser des fonds provenant de mécanismes internationaux et régionaux pertinents, tels que le Fonds pour l’Environnement Mondial (FEM), le Fonds vert pour le climat (FVC) et d’autres sources, afin de soutenir les activités de conservation et de gestion des herbiers marins ;
7. *Exhorte* les Parties à sensibiliser le public à l’importance des écosystèmes d’herbiers marins et à leur rôle dans le soutien des espèces migratrices, et à engager les parties prenantes, notamment les communautés locales, les peuples autochtones, le monde universitaire, l’industrie et la société civile, dans les efforts de conservation et de gestion des herbiers marins au moyen de processus participatifs et de partenariats ;
8. *Encourage* les parties à reconnaître l'importance des écosystèmes d'herbiers marins en tant que puits de carbone et à les inclure dans les stratégies nationales d'atténuation du changement climatique, y compris les contributions déterminées au niveau national à l'Accord de Paris ;
9. *Demande* au Secrétariat de promouvoir la coopération et la coordination internationales sur la conservation et la gestion durable des écosystèmes d'herbiers marins qui ont été identifiés comme des habitats importants pour les espèces marines migratrices, et de collaborer avec d'autres instruments et processus internationaux pertinents, tels que la Convention sur la diversité biologique, la Convention de Ramsar sur les zones humides et la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques.

**Annexe 2**

PROJETS DE DÉCISIONS

**ÉCOSYSTÈMES D’HERBIERS MARINS**

***À l’attention des Parties***

14.AA Les Parties sont invitées à :

1. dresser, au niveau national, un inventaire des espèces migratrices qui utilisent les prairies sous-marines, les prairies sous-marines les plus importantes pour les espèces migratrices, les principales menaces pesant sur les prairies sous-marines et les facteurs de leur disparition, ainsi que les mesures de conservation nécessaires pour réduire la disparition des prairies sous-marines et les restaurer ;
2. inclure les herbiers marins identifiés dans des zones marines protégées, des zones marines gérées localement ou d’autres mesures de conservation efficaces ;
3. rendre compte à la Conférence des Parties lors de sa quinzième session, des progrès accomplis au moyen des rapports nationaux.

***À l’attention des Parties, des organisations intergouvernementales et non gouvernementales***

14.BB Les Parties, les organisations intergouvernementales et les organisations non gouvernementales sont encouragées à fournir un soutien technique à la conservation, à la gestion durable et à la recherche en matière d’écosystèmes d’herbiers marins qui revêtent une importance particulière pour les espèces marines migratrices à l’échelle mondiale.

***À l’attention du Conseil scientifique***

14.CC Le Conseil scientifique est invité à :

1. fournir un soutien technique aux Parties afin de répertorier les espèces migratrices qui utilisent les prairies sous-marines, les prairies sous-marines les plus importantes pour les espèces migratrices à l’échelle mondiale, les principales menaces pesant sur les herbiers marins et les facteurs de leur disparition, ainsi que les mesures de conservation nécessaires pour réduire la disparition des herbiers marins et les restaurer.

***À l’attention du Secrétariat***

14.DD Le cas échéant, le Secrétariat, en collaboration avec les Parties et sous réserve de la disponibilité des ressources, doit :

1. fournir un soutien technique aux Parties en matière de conservation, de gestion durable et de recherche dans les écosystèmes d’herbiers marins qui revêtent une importance particulière pour les espèces marines migratrices ;
2. élaborer et diffuser des lignes directrices et des outils de gestion pour la conservation, la gestion durable et la recherche dans les écosystèmes d’herbiers marins qui revêtent une importance particulière pour les espèces marines migratrices ;
3. rendre compte des progrès accomplis dans la mise en œuvre de cette Décision lors de la quinzième session de la Conférence des Parties.